

Michel CABÉ

De: josiane.tesser <josiane.tesser@laposte.net>

Envoyé: lundi 8 juin 2009 16:34

À:

[Redacted recipient list]

Objet: conseil communautaire CCCA 11/06/2009

Pièces jointes: PV AG du 20 avril 2009.doc

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **jeudi 11 juin prochain, à 20 h 30**, à la CCCA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Délibération pour la vente du car scolaire,
- > - Délibération de demande de subvention pour l'achat de matériel (véhicule utilitaire, pulvérisateur),
- > - Délibération de demande de subvention pour les travaux du local des services techniques,
- > - Délibération portant modification du tarif du transport collectif à la demande,
- > - CIAS : élection de 8 membres parmi les délégués communautaires,
- Portage de repas : présentation de la convention,
- Action sociale envers les agents,
- PLUI : réunions de secteurs et réunion sur le thème de l'agriculture,
- PLU d'Aurignac : enquête publique,
- > - Questions diverses.

> Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

Créez votre adresse électronique prenom.nom@laposte.net

1 Go d'espace de stockage, anti-spam et anti-virus intégrés.

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUIN 2009

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc GUILHOT
Progreso DELGADO
Ludovic BOURGOIS
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE
Georges BRANGE
Roger FAURE
Marie-Luce GASPIN

Aurignac : Pierre MARQUOIS
Jean-Michel LOSEGO
Claude SOULA
Daniel BERNADETS
Nicole CISTAC
Jean-Pierre VALLIERE
Bernard DREHER
Pascal Espagne (délégué suppléant représentant Jean-Marc VIGUIE)

Bachas : Marcel BERGES
Christian BRUNO (délégué suppléant remplaçant Thierry VIGNEAUX)

Benque : Jean-Claude LASSERRE

Boussan : Patrick BOUBE
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Alain PASSAMENT
Olivier BOYER

Cassagnabère-
Tournas : Bernard DISCORS
Joël MARIBON-FERRET
Danielle LUTHRINGER

Cazeneuve-
Montaut : Josiane TESSER
Robert BLANC

Eoux : Monique REY
Didier BARTHE

Esparron : André MASSARIN

Latoue : Jacques FERAUT
Pierre BOSC

Eric FORT (délégué suppléant représentant Serge LABEDA)
Christian SAUX

Montoulieu

Saint-Bernard : Camille SORS
Annie MALLET (déléguée suppléante représentant Jean-Pierre
JACQUEMART)

Peyrissas : Aucun délégué

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE

Saint-André : Eliane RAULET

Saint-Elix Séglan : Danielle ADER
Jean-Michel SUSPENE

Samouillan : Michel CHRETIEN

Terrebasse : Thomas FAURE
Régine GESTAS (déléguée suppléante représentant Francis
DIGNAT).

Etaient excusés (non représentés) :

Aurignac : François ESQUERRE

Esparron : Jean-Claude LAJOUS

Saint-André : Jean de GALARD

Etaient absents :

Aurignac : Nicole SAMOUILLAN

Benque : Arnaud LANDEMAINE

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre JOUFFREAU

Peyrissas : Didier FRECHOU
Marilyne VINSONNEAU

Peyrouzet : Michel SIGU

Samouillan : Jean MAURUC

Présents :	44
Absents excusés :	3
Absents non excusés :	7
TOTAL :	54

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 avril dernier est adopté à l'unanimité.

Jean-Claude LASSERRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée la possibilité de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour pour :

- Le vote d'une subvention au CIAS,
- Le vote d'une subvention à l'Amicale du Personnel,
- La cession du Centre d'Intervention et de Secours d'Aurignac au SDIS de la Haute-Garonne,

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité de ses membres, de rajouter ces 3 points.

I. Vente du car scolaire :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Parc Routier de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) a fait une proposition à hauteur du montant demandé, à savoir 10 000 €. Le Bureau a entériné cette proposition.

La délibération pour la vente du car scolaire à hauteur de 10 000 € est adoptée à l'unanimité.

II. Achat de matériel :

a) Camion benne :

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité pour les services techniques de se doter d'un camion benne. Après consultation, la proposition la plus intéressante a été faite par le garage Citroën, pour un total de 23 000 € HT.

Si l'on considère la vente du car scolaire pour la somme de 10 000 € et la subvention attendue du Conseil Général, il restera à charge de la collectivité un montant de 5 000 € environ qui sera couvert par de l'autofinancement.

La délibération validant l'achat d'un camion benne à hauteur de 23 000 € HT et demandant l'aide financière du Conseil Général est adoptée à l'unanimité.

b) Pulvérisateur :

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que l'actuel pulvérisateur servant à désherber n'est plus aux normes et inutilisable dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Le choix s'est porté sur un pulvérisateur doté d'un système « dosatron » qui prend dans le bidon seulement la quantité de produit à utiliser (pas de mélange en cuve et donc pas de déperdition).

Une consultation a été réalisée et la proposition la mieux-disante a été faite par l'entreprise Dedieu Motoculture pour un montant total de 2 838,63 € HT.

La délibération validant l'achat d'un pulvérisateur pour un montant de 2 838,63 € HT et demandant l'aide financière du Conseil Général est adoptée à l'unanimité.

III. Travaux Atelier :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des travaux de maçonnerie et de mise aux normes électrique doivent être réalisés aux ateliers des services techniques, pour un montant total de 5 463,80 € HT.

Il s'agirait de valider la réalisation de ces travaux et de faire une demande de subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne.

La délibération validant la réalisation de travaux ainsi que la demande de subvention au Conseil Général pour un montant de 5 463,80 € HT est adoptée à l'unanimité.

IV. Cession du CIS d'Aurignac au SDIS :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le SDIS de la Haute-Garonne ayant subventionné en totalité le bâtiment du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Aurignac, une délibération a été prise, lors du Conseil Communautaire du 20 avril dernier, pour le rétrocéder pour l'euro symbolique.

Entre temps, l'avis des domaines avait été requis et ces derniers ont estimé le bien à 310 000 € HT. Il s'agit donc de redélibérer avec cette nouvelle donnée, toujours pour la cession du CIS d'Aurignac pour l'euro symbolique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Transports Collectifs à la demande :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les tarifs du TCD, selon la convention, devraient être revalorisés tous les 6 mois. Or, la dernière révision datant de 2007, il convient donc de procéder à une augmentation des tarifs.

Les tarifs actuels sont de 0,60 €/km pour une voiture et de 0,70 €/km pour le minicar.

Les tarifs proposés sont de 0,72 €/km pour une voiture et de 0,84 €/km pour le minicar.

La délibération entérinant ces tarifs est adoptée à l'unanimité.

VI. Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : élection de 8 membres :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le CIAS a été créé lors de la dernière Assemblée Générale pour le financement du portage de repas depuis que celui-ci n'est plus assuré en régie. Ce CIAS doit être composé de 8 membres élus parmi les délégués du Conseil Communautaire et de 8 membres désignés par le Président parmi les représentants d'associations.

Il s'agit donc d'élire 8 membres parmi les délégués communautaires.

Après appel à candidature, se présentent :

- Jean-Pierre Vallière,
- Nicole Cistac,
- Annie Mallet,
- Eliane Raulet,
- Patrick Boube,
- Danielle Luthringer,
- Thomas Faure,
- Michel Chrétien.

Ces 8 membres sont élus à l'unanimité.

VII. Portage de repas :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le modèle de convention entre le CIAS et le restaurant « Au Béarnais » qui a été retenu par le Bureau : la facturation reste inchangée pour les clients. Le CIAS leur facturera le montant des repas (diminué de l'aide) et refacturera ensuite au prestataire le prix convenu dans la convention.

Madame Labat demande si les thermorettes ont trouvé acquéreur.

Monsieur le Président lui répond qu'il est en attente d'une réponse du CCAS de Martres-Tolosane pour l'achat des thermorettes et du camion.

VIII. Subvention au CIAS :

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le CIAS a été créé pour pouvoir aider les personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile. Il s'agirait donc de délibérer pour attribuer une subvention de fonctionnement à cet organisme. Il est proposé d'attribuer 5 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Action sociale envers les agents :

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil qu'une réflexion a été menée pour envisager une action sociale envers l'ensemble des agents de la CCCA et des communes du canton.

Une adhésion au CNAS (Centre National d'Action Sociale) permettant de bénéficier d'avantages de nature diverse ainsi qu'à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) afin de bénéficier du complément salaire pourraient être mises en place.

L'adhésion au CNAS incomberait à la collectivité (CCCA + communes ayant des agents) à raison de 0,74 % des articles 6411 et 6413 du chapitre 012 du compte administratif de l'année N – 1 (rémunération des titulaires et non titulaires).

L'adhésion à la MNT permettant aux agents de bénéficier du complément salaire à compter du 91^{ème} jour de maladie (à partir duquel ils passent normalement à demi-salaire) se chiffre à hauteur de 0,75 % du salaire brut de chaque agent ; cette participation pourrait être répartie entre l'agent (0,49 %) et la collectivité (0,26 %).

[Progreso Delagado arrive à 21 h 18].

Monsieur le Président informe les délégués qu'à ce titre, une *Amicale du personnel communal et intercommunal du canton d'Aurignac* s'est constituée, avec un Conseil d'Administration ainsi qu'un Bureau qui se compose de :

- Jean-Pierre Laffont, président,
- Maryse Albouy, vice-présidente,
- Marion de Bortoli, secrétaire,
- Séverine Prétère, secrétaire-adjointe,
- Olivier Jouffreaut, trésorier,
- Maryline Sarraute, trésorière-adjointe.

L'Assemblée Générale de cette Amicale aura lieu le 24 juin prochain, à 18 h 00, à la CCCA.

Il est proposé que la CCCA accorde une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Amicale.

La délibération est adoptée à l'unanimité, chaque commune s'engageant à délibérer à son tour pour verser une subvention d'un montant égal à 1 % des articles 6411 et 6413 du compte administratif de l'année N – 1.

X. PLU intercommunal :

Monsieur le Président fait état des prochaines réunions de secteur ;

- Le 26 juin, à 9 h 00, à Alan pour les communes d'Alan, Bouzin, Boussan et Montoulieu Saint-Bernard,
- Le 26 juin, à 14 h 00, à Eoux, pour les communes d'Eoux, Saint-André, Esparron et Peyrissas,
- Le 30 juin à 9 h 00, à Cassagnabère-Tournas, pour les communes de Casagnabère-Tournas, Latoue et Aulon,
- Le 07 juillet, à 9 h 00, à Benque, pour les communes de Benque, Samouillan et Bachas,
- Le 07 juillet à 14 h 00, à Peyrouzet, pour les communes de Peyrouzet, Cazeneuve-Montaut et Saint-Elix Ségla.

Par ailleurs, le 17 juillet, est organisée une réunion sur le thème de l'agriculture (heure à déterminer).

XI. PLU d'Aurignac :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'enquête publique se déroulera du 15 juin au 24 juillet prochain. Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences : la première, à l'ouverture, le 15 juin, de 9 h à 12 h à la mairie d'Aurignac ; la seconde, le 04 juillet, de 9 h à 12 h à la CCCA et la troisième le 24 juillet, de 15 h à 18 h à la mairie d'Aurignac.

QUESTIONS DIVERSES

Pierre Marquois demande la parole et informe l'Assemblée de l'éventualité de l'ouverture d'une classe supplémentaire à Aurignac pour la rentrée prochaine. Une manifestation est d'ailleurs prévue sur ce thème le 18 juin.

Il regrette toutefois que cette demande ait été faite à la seule initiative des instituteurs et des parents d'élèves, sans aucune consultation préalable, pas même la sienne.

Il lui aurait paru davantage salutaire que le problème soit discuté auparavant par l'ensemble des élus. En ce qui le concerne, il s'était, dès le début de son mandat, engagé à faire baisser les effectifs d'Aurignac en refusant l'inscription d'enfants qui relevaient logiquement d'une autre école du canton. Malgré cette vigilance, il y a 7 élèves de plus que l'an dernier à Aurignac (140 au lieu de 133), chiffre qui est en droit d'engendrer l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Aujourd'hui, la mairie dispose de peu de moyens et la cantine est saturée. S'il faut ouvrir une nouvelle classe, cela se fera mais le maire ne souhaite pas intervenir sur la pertinence ou non de cette ouverture.

Il souhaite par contre qu'il y ait une véritable cohésion au niveau de la CCCA et regrette qu'aucune avancée en matière de carte scolaire n'est été faite et que les réflexions n'aient, à ce jour, abouti à rien de concret.

Patrick Boube partage la déception du maire d'Aurignac qui avait jeté les bases d'une réflexion relative à la carte scolaire sur le canton. Il ajoute que la résolution de ce problème devra nécessairement passer par un engagement courageux des élus qui devront parler de concert, y compris s'il le faut contre l'avis des parents d'élèves.

Monsieur le Président propose que l'ensemble des maires se retrouvent pour débattre et mener une réflexion sur la carte scolaire et les écoles. La date du lundi 22 juin à 20 h 30 est fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
